



PERMIS DE MISE HORS SERVICE DES SYSTÈMES

Date d'émission : 19 mai 2023

Version : 0

L'administration aéroportuaire de Winnipeg a besoin du présent **permis de mise hors service des systèmes** avant d'effectuer des travaux qui auront des répercussions sur le fonctionnement du bâtiment, notamment sur le ou les systèmes de protection contre l'incendie. Le plan de mise hors service est nécessaire pour assurer l'arrêt sécuritaire de tout système, maîtriser les dangers potentiels pendant la mise hors service et réduire le plus possible la durée de cette dernière en remettant le système en service dès que possible.

INSTRUCTION – Composez le 204-987-9798 au moins **72 HEURES (c.-à-d. trois jours ouvrables)** avant une mise hors service prévue ou dès que possible pour une mise hors service imprévue. Ce formulaire sera envoyé par courriel indiquant si la mise hors service des systèmes a été **ACCEPTÉE** ou **REFUSÉE**. Une fois la demande acceptée, des inspections aléatoires seront effectuées pour surveiller la conformité avec le permis de mise hors service. Si une violation du plan est constatée lors des inspections, le projet sera interrompu jusqu'à ce que toutes les violations aient été pleinement corrigées. Si une partie du système d'alarme incendie ou du système d'extinction alimenté à l'eau doit être mise hors service, vous devrez communiquer avec le personnel du système de suivi des billets (One Call) pour en informer les organismes appropriés. Le ou la gestionnaire de projet doit s'assurer auprès du Service des installations et de l'entretien que le système est désactivé ou arrêté avant le début des travaux.

Renseignements généraux Obtenez un numéro de billet (One Call) et indiquez le ci après.

Nom de l'entreprise :	Numéro de billet (One Call) :
Emplacement, bâtiment, étage, n° de la salle :	
Description des travaux :	
Objectif des travaux :	
Date et heure de début de la mise hors service :	Durée :
Type de système qui est hors service :	
<input type="checkbox"/> Alarme incendie <input type="checkbox"/> Gicleur <input type="checkbox"/> Canalisation d'incendie <input type="checkbox"/> Pompes à incendie <input type="checkbox"/> Borne d'incendie <input type="checkbox"/> Accès des véhicules d'urgence <input type="checkbox"/> Approvisionnement public en eau <input type="checkbox"/> Détection d'incendie <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/> Système électrique <input type="checkbox"/> Aide à la navigation <input type="checkbox"/> Protection de l'environnement <input type="checkbox"/> Accessibilité <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Communications <input type="checkbox"/> Activités liées aux bagages <input type="checkbox"/> Autre système ou sans objet :	
Mise hors service importante (Si l'un des éléments suivants s'applique, cochez la case.)	
<input type="checkbox"/> Durée prévue de plus de 24 heures <input type="checkbox"/> Plus d'un système de gicleurs est hors d'usage <input type="checkbox"/> Tout le système d'approvisionnement en eau est hors d'usage <input type="checkbox"/> Activités de travail à chaud requises à l'intérieur <input type="checkbox"/> Aire où le système d'incendie est désactivé (pas recommandé) <input type="checkbox"/> Sans objet	
Raisons pour la mise hors service :	
<input type="checkbox"/> Inspection ou mise à l'essai <input type="checkbox"/> Entretien <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Urgence <input type="checkbox"/> Travaux de construction <input type="checkbox"/> Autre raison	
Description de la mise hors service :	

Précautions de sécurité prises

<input type="checkbox"/> Surveillance incendie mise en œuvre et aire touchée surveillée en permanence <input type="checkbox"/> Suspension des activités de travail à chaud <input type="checkbox"/> Interdiction de fumer <input type="checkbox"/> Interdiction d'effectuer des travaux dangereux <input type="checkbox"/> Approvisionnement d'urgence en eau <input type="checkbox"/> Autre accès pour les véhicules d'urgence <input type="checkbox"/> Avis donné au Service d'intervention d'urgence de l'administration aéroportuaire de Winnipeg <input type="checkbox"/> Avis donné à la direction, aux membres du personnel, aux locataires et aux entrepreneurs <input type="checkbox"/> Occupation des lieux pendant 24 heures <input type="checkbox"/> Équipement supplémentaire fourni <input type="checkbox"/> Mise en place d'étiquettes de mise hors service <input type="checkbox"/> Évacuation du bâtiment <input type="checkbox"/> Avis donné à l'entreprise du système d'alarme <input type="checkbox"/> Bouchons ou capuchons de canalisation disponibles <input type="checkbox"/> Autres précautions (précisez) :
--

Avis de la remise en service prévue

Date et heure de la remise en service prévue :	
Renseignements supplémentaires :	

Attestation de la personne qui fait la demande

Nom :	Tél. :	Adresse de courriel :
Signature :		

Je certifie que les risques liés à la mise hors service des systèmes ont été soigneusement évalués et que les précautions appropriées ont été prises pour réduire les répercussions de la mise hors service.

AUTORISATION DE MISE HORS SERVICE DES SYSTÈMES (RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)

ACCEPTÉE REJETÉE

REMARQUE :

Nom :	Signature :
Date de remise en service des systèmes :	Heure (00 h 00 min) :

Vous devez communiquer avec le personnel du système de suivi des billets (One Call) de l'administration aéroportuaire de Winnipeg au 204-987-9798 avant de procéder à la présente mise hors service des systèmes.